

RETRAITÉ 2023

Janvier-février

ENTREPRISES

LES DÉFAILLANCES EN AUGMENTATION

La traditionnelle audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse s'est tenue le 16 janvier. L'occasion de revenir sur l'augmentation significative des défaillances d'entreprise. Cela se traduit notamment par une hausse des ordonnances d'injonction de payer, des injonctions de dépôt des comptes ou encore des ouvertures de procédure collective. Ces dernières, au nombre de 332, demeurent toutefois inférieures à 2019. Avant la crise sanitaire, 405 entreprises étaient concernées. Les principales causes de défaillances avancées sont la hausse du coût des matières premières et les difficultés d'approvisionnement.

JJ



ÉNERGIE : DES AIDES QUI NE RASSURENT PAS



Courant janvier, les services de l'État, accompagnés des chambres consulaires, battent la campagne pour faire connaître les dispositifs destinés à limiter l'impact de la crise énergétique. Le premier est un bouclier destiné aux sociétés de moins de 10 personnes, de 2 M€ de chiffre d'affaires et équipées d'un compteur d'une puissance inférieure à 36 kVA. Il limite à 15 % la hausse des prix. Le deuxième est un amortisseur et s'applique aux TPE non éligibles au bouclier et aux PME. Enfin, plusieurs aides au paiement des factures ont été mises en place. Si la démarche est appréciée, elle ne suffit pas à rassurer. Un collectif d'entreprises, emmené par les Acteurs économiques de la Plastics Vallée (AEPV), signe, le 13 janvier, une tribune dans Les Échos adressée au Président et intitulée L'Énergie du désespoir. Le texte s'alarme du fait que « l'explosion du coût de l'énergie va tuer bon nombre

d'entreprises ». Aussi, propose-t-il « de fixer un prix de l'électricité égale à la moyenne pondérée des coûts de production, en attendant une réforme du marché européen ». Les signataires demandent également la possibilité de résilier les contrats conclus au cours des derniers mois ou d'avoir un levier de négociation auprès des fournisseurs d'électricité. En parallèle, les mesures prises par le gouvernement ne leur semblent « ni suffisantes ni structurellement viables ». Du côté des syndicats patronaux, l'Union des entreprises de proximité, le Medef et la CPME de l'Ain s'inquiètent de ces aides, certes bienvenues, mais qui ne résolvent pas les problèmes à la source. « Les tarifs doublent ou triplent en l'espace de quelques semaines. Les PME ne demandent pas des aides, mais des prix de l'énergie raisonnables », conclut Agnès Bertillot, présidente de la CPME de l'Ain. **Joséphine Jossermoz**